

Avis voté en plénière du 29 mars 2017

# Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer

## Déclaration du groupe CGT

Les violences faites aux femmes s'inscrivent dans un continuum de relations inégalitaires entre les filles et les garçons, nées d'un rapport de domination sociale du masculin mais aussi des stéréotypes de genre.

En France, une femme meurt tous les 2,7 jours sous les coups de son conjoint ou ex-conjoint, toutes les 7 minutes une femme est violée ! Au travail comme dans la vie, ces chiffres marquent l'ampleur de ce grave phénomène social devant lequel le statu quo n'est plus possible.

L'avis s'attache à sortir de l'invisibilité les situations de violences, en éclairant sur les principaux traits des diversités historiques, culturelles et institutionnelles des onze territoires ultramarins. Les violences qu'elles soient sexuelles, économiques, physiques, psychologiques, verbales ou administratives ont des conséquences sur la santé des victimes, les enfants et l'emploi.

L'avis sans stigmatiser les Outre-mer met en exergue les facteurs d'aggravation des violences tels que la précarité économique et sociale, un taux de chômage élevé, l'insularité, les addictions et une tolérance sociale de la violence supérieure à l'Hexagone.

On observe des grossesses plus précoces et plus nombreuses, ce qui pose la question de l'accès à la contraception. En Nouvelle-Calédonie les mariages arrangés n'ont pas totalement disparu, à Mayotte le célibat d'une femme n'est pas toléré, les pratiques de la polygamie et de la répudiation traditionnelle restent prégnantes.

Au-delà du constat, la philosophie de l'avis propose de reconnaître le statut de victime à ces femmes. Ainsi, elles auront la capacité de se reconstruire comme actrice de leur vie. La violence n'est pas une fatalité. Construire une société non violente et non sexiste est possible et indispensable.

Les préconisations réalistes et ambitieuses proposent d'agir par la prévention auprès des jeunes ultramarin.e.s en déployant une éducation à l'égalité et à la sexualité. Investir dans la formation des professionnel.le.s est également nécessaire. La CGT met l'accent sur la nécessité de faire de tous les lieux de travail des lieux de prévention, de protection et de transformation des situations notamment avec une mobilisation des Fonctions Publiques exemplaire.

Enfin, la dimension d'une politique publique ambitieuse dotée de moyens à la hauteur des besoins est rappelée : on estime le coût des violences faites aux femmes au sein du couple à 3,6 milliards par an.

L'égalité femmes-hommes ne sera pas possible et la société ne sera pas égalitaire tant que les violences faites aux femmes perdureront. Pour la CGT, organiser l'égalité ne peut se réaliser que dans un double mouvement de transformation des rapports sociaux de sexes et des rapports sociaux de classe. L'avis et ses préconisations constituent un pas vers plus d'égalité entre les femmes et les hommes.

Merci aux administrateurs.trices, aux rapporteur.e.s avec un clin d'œil particulier à Ernestine pour son expertise et son écoute. La CGT a voté favorablement l'avis.